

Séance du mardi 18 juin 2019 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	Mme Elisabeth	STALDER	
Présents :	M. Michel	BASSE	
	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Karen	GUINAND	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI-BOSKOV	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
Excusés :	M. Olivier	JOSS	

♦ ♦ ♦

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des 9 avril et 28 mai 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport du vérificateur des comptes
5. Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes 2018 dans leur intégralité (délibération)
6. Création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois (délibération)
7. Rapport des commissions
8. Propositions de la Mairie
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers
11. Huis clos (naturalisations)

♦ ♦ ♦

Mme STALDER, présidente, ouvre la séance à 20h35 et salue l'assemblée et l'unique personne présente dans le public.

1. Approbation des procès-verbaux des 9 avril et 28 mai 2019

Procès-verbal du 9 avril 2019

M. RYCHNER demande de modifier, p. 416, la phrase suivante : « M. RYCHNER répond que toute tous les membres de la commission Culture, Sports et Loisirs n'étaient pas présente présents à cette séance de commission des Finances. ».

A la même page, Mme GUINAND demande d'enlever le considérant : « ~~Vu le rapport de la commission des Finances dans sa séance du 26 mars 2019,~~ », celui-ci s'appliquant à l'ensemble de la délibération et non au seul paragraphe soumis au vote.

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

Le procès-verbal du 9 avril 2019 est approuvé par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Procès-verbal du 28 mai 2019

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal du 28 mai 2019 est approuvé par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente transmet les communications du Conseil municipal.

Antennes 5G

Un courrier daté du 5 avril 2019 a été reçu de la Coordination genevoise Moratoire 5G concernant la position de la Commune sur le déploiement d'antennes 5G sur son territoire.

PCM Opérateur Urbain SA

Dans une lettre du 7 juin adressée au Conseil municipal, cette société attire l'attention sur l'envoi d'un courrier à M. le Maire au sujet d'un projet de logements en forme d'habitat groupé (60% THPE) sur la parcelle n° 2292 de la commune de Genthod. Le Bureau demande à M. le Maire de soumettre ce projet à la commission Aménagement du Territoire et Mobilité dans les plus brefs délais.

Recours suisse contre le projet d'usine d'eau minérale à Divonne

Dix communes genevoises et vaudoises se sont alliées récemment pour contrecarrer un projet d'usine d'embouteillage de la cité thermale pour environ 1 million de bouteilles par jour. Lors d'une séance d'information, les opposants sont venus en nombre pour faire entendre leur voix. Les communes suisses ont mandaté un avocat parisien pour défendre leur cause. Une motion a également été déposée au Grand Conseil demandant que le Canton soit impliqué dans les discussions et dans une étude d'impact, ou s'oppose le cas échéant à ce projet. De son côté, un collectif de Ferney-Voltaire s'est également opposé à ce projet et a déposé un recours. Les communes suisses craignent que le pompage vienne tarir les ressources hydriques de la région et les cours d'eau transfrontaliers tels que la Versoix – qui prend sa source en France où elle s'appelle la Divonne – et ses affluents. Les recourants redoutent aussi le trafic des camions qui transiteront par la Suisse pour le transport des bouteilles. Les autorités de la Commune de Versoix ont été appelées à suivre attentivement ce projet. Il s'agit d'un projet absurde où notre Commune pourrait exprimer sa solidarité en cette période de bouleversements climatiques.

3. Communications de la Mairie

➤ M. HONEGGER

• **Référendum du Creux-de-Genthod**

Le référendum du Creux a abouti. La date de votation a été agendée pour le 24 novembre. La Mairie n'a pas encore reçu confirmation officielle de ces deux informations.

• **Route de Lausanne**

La réfection de la route et la création de 30 à 40 places de stationnement à hauteur du Creux-de-Genthod sont prévues cet été. La Mairie n'a pas davantage d'informations.

• **Estimations fiscales**

Les prévisions des rentrées d'impôts pour l'année en cours sont de 3,1% supérieures à celles budgétées.

• **Toitures végétalisées communales**

Les toitures végétalisées de trois bâtiments communaux préoccupent la Mairie. Depuis dix-huit mois, la végétation sur les toits ne retrouve plus ses couleurs au changement des saisons – un brun terne devient de plus en plus dominant. Une entreprise reconnue pour ses compétences en la matière a suggéré qu'il pouvait y avoir un éventuel défaut de construction des travaux à l'origine du problème. Le dossier est en cours. Le cas échéant, la Commune fera valoir ses droits pour remédier à ce problème.

• **Ouverture estivale de la mairie**

Durant les vacances scolaires, la réception sera fermée le vendredi. Le lundi, l'heure de fermeture avancée à 16h30. Les horaires habituels reprendront dès la rentrée scolaire, le 26 août.

➤ M. STALDER

• **Effectifs école primaire**

Vu les prévisions d'effectifs, une classe supplémentaire sera ouverte à l'école de Genthod dès la rentrée 2019.

• **FabLab**

Un FabLab a été ouvert à l'école primaire Genthod, comme en Ville de Genève, à Nyon et à Lausanne. Il s'agit d'un lieu de développement, de recherche et de réalisation de projets à l'aide d'imprimantes 3D et de machines CNC (computer numerical control). Genthod 4.0 se profile à l'horizon.

• **Tournoi de basket pour les jeunes**

M. STALDER projette un film sur un tournoi de basket, organisé dans la commune pour la première fois.

➤ M. BAUMGARTNER

• **Abattage d'arbres à la route de Valavran**

La route de Valavran sera fermée lors de la première semaine de juillet pour permettre l'abattage d'arbres qui y présentent un danger. Pour rappel, quatre arbres sont tombés sur la chaussée au cours des derniers douze mois, dont deux lors de l'orage du samedi 15 juin.

• **GICORD**

Le Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD) a été créé en 1999 par les six communes de la rive droite, sur la base d'une autorisation d'exploitation de 2'500 tonnes de déchets compostables par année, excepté les déchets de cuisine. Actuellement, le site exploite plus de 3'300 tonnes de déchets. En 2009 déjà, la Direction générale de l'eau (DGEau) nous a obligés à raccorder les eaux du site au réseau des eaux usées. Au vu de l'augmentation du tonnage, un agrandissement du site est également exigé. Suite à ces exigences, deux variantes ont été étudiées.

La variante 1 demande le passage de la conduite dans une propriété privée (propriété de M. AL-THANI), partiellement en pousse-tube sous la partie forêt de la propriété pour rejoindre les canalisations existantes des eaux usées à la route de Collex. Divers rendez-vous ont eu lieu depuis 2015, quand j'ai repris la présidence du GICORD, en présence de M. Salah KNIFATI, représentant le propriétaire. Les négociations dures et douteuses n'ayant pas abouti, la variante a été abandonnée.

La variante 2 est l'acheminement des eaux usées le long de l'autoroute par le chemin d'accès au site par la pose d'une conduite en direction de la route de Collex, puis l'installation d'une fosse de pompage pour rejoindre le collecteur existant.

Toutes ces études ont été menées par le bureau Buffet-Boymond. Le montant de l'étude de la variante 2 s'élève à CHF 1'856'400.- TTC.

Dix jours après la publication de ce plan financier, j'apprenais par des collègues du canton de Vaud la présence d'une loi fédérale interdisant le raccordement des jus de compost aux eaux usées. Suite à ces nouvelles, j'ai organisé une réunion en urgence sur le site du GICORD le 19 octobre 2018 en présence des représentants du Service de géologie, du sol et des déchets (GESDEC), du bureau de géologie, du service de pollution, du bureau Ecotec pour l'étude d'impact, ainsi que du bureau d'ingénieurs Buffet-Boymond. Lors de cette séance, il m'a été confirmé qu'effectivement une directive fédérale datant de 2011 déjà était en vigueur. Nous sommes en 2018 – pourquoi ce manque d'information du Département ?

Une séance a suivi dans les locaux du GESDEC le 6 décembre 2018. en présence de ces mêmes personnes. afin de planifier la marche à suivre, en mandatant la maison Jacquet par l'intermédiaire de M. DOBBS, responsable de l'exploitation du site, sur le nouveau mode de fonctionnement de maturation du compost par le stockage en planche au lieu des andains, permettant ainsi de renoncer à l'agrandissement de la plateforme malgré l'argumentation du tonnage qui demandait une fosse de 1'400 m3.

Une nouvelle réunion a lieu le 1^{er} février 2019 afin de déterminer le volume de la fosse de stockage de ces jus. Notre bureau d'ingénieurs a enfin pu établir un nouveau plan financier afin d'avancer dans ce dossier. Ont suivi diverses réunions, notamment avec le GESDEC, afin d'établir la capacité de la fosse, qui est actuellement dimensionnée à 900 m3 à construire. La requête en autorisation de construire sera déposée cette semaine pour réalisation fin 2019-début 2020.

4. Rapport du vérificateur des comptes

La Présidente attire l'attention des Conseillers municipaux sur le rapport de l'organe de révision Berner Associés au Conseil municipal de la Commune de Genthod sur l'exercice 2018. Ce rapport a été établi après que la commission des Finances a demandé le 30 avril dernier une mise en conformité de l'évaluation des immeubles du patrimoine financier selon les normes MCH2. La version revue et corrigée est datée du 11 juin 2019.

L'opinion d'audit est la suivante :

« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. »

Le paragraphe d'observation comprend les remarques suivantes :

« Nous attirons également votre attention sur le fait que certains travaux liés à notre révision n'ont pu être fondés que sur les informations reçues de la part de la République et Canton de Genève :

- en raison du secret fiscal qui nous est opposé par l'Administration fiscale cantonale, notre appréciation des informations fiscales relatives aux centimes additionnels communaux et du reliquat est uniquement basée sur les décomptes et annexe explicative transmis par l'Administration fiscale cantonale ;
- notre appréciation des informations relatives à la perception des taxes d'écoulement, des taxes d'équipement, ainsi que les contributions de remplacement pour la construction d'un abri public de protection civile, est uniquement basée sur les décomptes arrêtés au 31 décembre 2018 transmis par la République et Canton de Genève ;

- *par ailleurs, notre appréciation de la part relative à la taxe des compagnies d'assurance contre l'incendie 2018 revenant à la Commune repose uniquement sur un relevé de compte lié au versement effectué par la République et Canton de Genève.*

Nous attirons également votre attention sur le fait que le tableau des immobilisations n'est pas présenté tel que prévu par MCH2. En effet, le logiciel comptable censé permettre son élaboration ne fonctionnait pas à satisfaction. Dès lors, en accord avec le Service des affaires communales (SAFCO), il a été convenu d'utiliser les tableaux des immobilisations tels que présentés sous MCH1. »

L'organe de révision conclut :

« *Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. »*

5. Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes 2018 dans leur intégralité (délibération)

M. HONEGGER se propose de présenter quelques informations complémentaires aux comptes déjà présentés en plénière avant le renvoi des comptes 2018 à la commission des Finances, notamment une estimation du patrimoine financier. Ces informations complémentaires touchent les comptes 2018, les éléments exceptionnels, le bilan, les terrains non bâtis, les terrains avec droits de superficie, les immeubles, la structure des contribuables, et la fortune. L'estimation du patrimoine communal ne sera probablement pas refaite avant cinq ans, vu le peu de changement anticipé.

Résultat

Les charges de fonctionnement 2018 sont celles déjà présentées (CHF 11'406'870.-). Les amortissements supplémentaires de CHF 1'281'016.- seront détaillés ensuite. Selon étude, les amortissements obligatoires (CHF 1'552'221.-) resteront plus ou moins stables dans les prochaines années.

Les impôts sur les personnes physiques atteignent presque 10 millions de francs (CHF 9'806'078.-). Les impôts sur les personnes morales affichent une perte (- CHF 350'539.-), les entreprises pouvant bénéficier d'une rétrocession en situation de perte. Les autres recettes sont constantes par rapport à 2017 (CHF 2'285'335.- contre CHF 2'297'283.- en 2017). Le total des revenus est de CHF 12'676'843.-.

Le résultat exprime la différence entre les charges et les revenus et s'élève à CHF 1'269'973.-. L'exercice 2018 clôt donc sur un bénéfice.

Le total des écarts budgétaires (CHF 125'384.93) n'a jamais été si modeste, ce qui montre une bonne maîtrise du budget. Les dépassements les plus importants reflètent un changement d'imputation de certaines lignes suite au basculement des comptes dans MCH2.

M. HONEGGER aborde ici quelques détails des charges.

S'agissant des groupements intercommunaux, des subventions ont été versées pour la crèche (CHF 384'894.-), le centre sportif de la Vigne-Blanche (CHF 133'857.-), le stade Marc-Burdet (CHF 55'000.-, moins le remboursement de CHF 6'467.- pour des luminaires), et l'ORPC Valavran (CHF 37'616.-). Aucune subvention n'a été versée au centre de compostage de la rive droite du lac (GICORD), dont le fonctionnement s'autofinance et dont la réserve cumulée des cotisations de CHF 450'000.- servira à financer les travaux prévus en 2019 ou 2020.

Les éléments exceptionnels en 2018 sont les suivants : vote en décembre d'un crédit de CHF 3'000'000.- pour le projet immobilier du 4, route de Malagny (CHF 65'694.- dépensés en 2018) ; vote en avril d'un crédit de CHF 4'150'000.- pour le centre de voirie (CHF 306'569.- dépensés en 2018) ; provision inscrite au bilan en janvier pour la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève en faveur du GIAP : CHF 153'610.- (montant introduit au 1^{er} janvier avec les retraitements MCH2, sans impact sur le compte de fonctionnement) ; et réévaluation des actions BCGE au cours du marché, avec une recette exceptionnelle de CHF 935'969.- (il s'agit de 22'272 actions achetées à un prix moyen de CHF 108.- et estimées au cours de la bourse au 31 décembre 2018 à CHF 192.-).

Les liquidités se répartissent comme suit: CCP CHF 4'513'000.-; BCGE CHF 4'442'000.-; Migros CHF 4'999'000.-; Raiffeisen CHF 9'978'000.-; Raiffeisen course d'école CHF 17'000.-; Raiffeisen ex. Bienfaisance CHF 312'000.-; compte courant Etat de Genève CHF 2'739'000.-. Le total des liquidités est de CHF 27'000'000.-.

Bilan

A l'actif du bilan (CHF 112'620'442.-) figurent les patrimoines administratif (CHF 28'995'926.-) et financier (CHF 83'624'516.-). Au passif, les capitaux de tiers s'élèvent à CHF 7'399'577.- (dont 7 millions de réserve pour la péréquation intercommunale et le solde pour le Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU)). Le capital propre (fortune) s'élève à CHF 105'220'865.-. La Commune n'a pas de dette.

Patrimoine financier

A titre informatif, M. HONEGGER dresse ensuite une liste des immeubles du patrimoine financier.

Les terrains non bâtis sont présentés avec leur surface, l'estimation de leur valeur et le loyer payé en 2018. Ils incluent les Champs Chavannes sur les parcelles n° 787 + 1149 (37'747 m², CHF 378 000.-, CHF 1'887.-) et la parcelle n° 1471 louée à M. Christophe BAUMGARTNER (57'014 m², CHF 460'000.-, CHF 2'850.-), La Californie sur la parcelle belleviste n° 345 (29'054 m², CHF 220'000.-, CHF 1'388.-), un jardin potager loué à un habitant sur la parcelle n° 1391 (CHF 53'000.-, CHF 400.-), deux places de parking louées à des habitants sur les parcelles n° 113 (CHF 6'000.-, CHF 720.-) et n° 472 (CHF 9'000.-, CHF 720.-), La Revillote sur la parcelle n° 1171 du côté nord du restaurant Le Lacustre (CHF 106'000.-, non louée), la parcelle n° 1155 du côté sud du restaurant Le Lacustre (162 m², CHF 22'000.-, non louée). La totalité des terrains non bâtis est estimée à CHF 1'254'000.-, et les rentes locatives totalisent CHF 7'965.-.

M. HONEGGER mentionne ici la maison du Pressoir sur la parcelle n° 569. Cette maison sise au chemin du Pressoir a été rénovée dans une belle facture pour CHF 1,5 million et ses deux appartements sont loués depuis six ou sept ans.

Sont ensuite mentionnés les terrains mis à disposition par droits de superficie (droits distincts et permanents ou DDP). Les adresses concernées sont sur la parcelle n° 884, les nombres impairs de la route du Creux-de-Genthod 21 à 39 (sauf 29 et 37), dont les loyers respectifs en 2018 sont (en CHF) 1'630.-, 630.-, 1'320.-, 1'284.-, 2'800.-, 3'188.-, et 2'750.-. Il faut y ajouter le restaurant Le Lacustre à la route de Lausanne (parcelle n° 1154, loyer de CHF 14'898.-). Le total des loyers de DDP s'élève à CHF 28'500.-. Les loyers du Creux-de-Genthod n'existeront plus en 2019.

La parcelle n° 885 (restaurant du Creux-de-Genthod) appartient également à la Commune.

Les immeubles propriétés de la Commune sont présentés avec leur adresse et valeur estimative. Il s'agit de l'immeuble au 1, ch. de la Mairie (CHF 2'570'000.-), du restaurant du Creux-de-Genthod sur la parcelle n° 885 (CHF 2'750'000.-), des immeubles au 29, rue du Village (CHF 3'080'000.-), 11, ch. de la Mairie (CHF 690'000.-), 15A-B, rue du Village (arcade) (CHF 890'000.-), au chemin du Pressoir sur la parcelle n° 569 (CHF 1'360'000.-), au chemin de Pralay 8-8a (CHF 2'810'000.-) et à la route de Malagny 4 sur la parcelle n° 1534 (CHF 2'953'923.-). La valeur estimative totale de ces immeubles s'élève à CHF 17'103'923.-.

Certains immeubles partagent une parcelle indivise. La parcelle n° 1234 (terrain estimé à CHF 6'239'000.-) comprend les immeubles sis au chemin de la Mairie 10-12-14 (CHF 7'126'000.-) et à la route de Rennex 3-5-7 (CHF 3'395'000.-). Le total de la parcelle (terrain et immeubles) s'élève à CHF 16'760'000.-. La parcelle n° 1247 (terrain estimé à CHF 2'480'000.-) comprend les immeubles sis à la rue du Village 31 (CHF 2'163'000.-) et au chemin de la Mairie 6 (CHF 744'000.-) et 8 (CHF 763'000.-). Le total de la parcelle (terrain et immeubles) s'élève à CHF 6'150'000.-.

En résumé, les immobilisations corporelles du patrimoine financier comprennent les terrains non bâtis, les terrains avec droits de superficie, les immeubles, les immeubles sur et avec les parcelles n° 1234 et n° 1247 et les investissements au parking des Chânets (CHF 224'317.-), pour un total de CHF 45'250'440.-. En 2017 sous l'ancien modèle comptable MCH1, la valeur des immobilisations corporelles du patrimoine financier était de CHF 32'129'425.-. L'augmentation de la valeur des immeubles au 1^{er} janvier 2018 est donc de CHF 13'121'015.-. M. HONEGGER rappelle que ce patrimoine n'est pas amorti.

Structure des contribuables

En 2016, 1% des contribuables contribuait à hauteur de 82% des impôts perçus, tandis qu'en 2017 ce 1% ne représentait plus que 72%. Pour rappel, Genthod compte environ 1'400 contribuables.

Pour conclure cette présentation relative aux comptes 2018, M. HONEGGER rappelle que le résultat de l'exercice 2018 est positif à CHF 1'269'973.- et que la fortune de la Commune s'élève à CHF 105'220'865.-. Cette situation est très enviable.

La Présidente demande si quelqu'un souhaite poser des questions, ce qui n'est pas le cas. Elle invite les groupes à prendre position.

Mme MUTILLOD exprime la position du PLR :

« Le PLR a pris connaissance du résultat des comptes de l'exercice 2018 présentant un excédent de recettes de CHF 1'269'973.- dû essentiellement à une réévaluation des actions de la BCGE au cours du marché représentant une recette exceptionnelle de CHF 935'969.-.

A cet effet, il convient de relever que la présentation des comptes est soumise à un nouveau système comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé) depuis le 1^{er} janvier 2018. Ces changements de référentiel rendent la comparaison avec l'exercice précédent 2017 plus difficile, d'où la nécessité d'interpréter les résultats avec précaution.

Il est réjouissant de constater que les finances communales sont saines. C'est ainsi que le Conseil municipal a voté l'octroi d'un crédit de CHF 3'000'000.- destiné à la construction de deux bâtiments de logements sis à la route de Malagny 4. Il a également donné son aval pour la construction d'un nouveau centre de voirie au chemin des Chênes d'un montant de CHF 4'150'000.-.

Il convient également de souligner que suite au vote sur la réforme fiscale de l'imposition des entreprises (RFFA) l'impact sur les recettes fiscales de la Commune est estimé à CHF 500'000.-. Dès lors, il s'agit de prendre en compte cet élément important lors de l'élaboration du budget 2020.

Le PLR souhaite qu'à l'avenir les dispositions légales et réglementaires concernant les finances communales soient dûment respectées, ceci afin de faciliter les travaux de la commission des Finances.

Pour terminer, conformément aux recommandations de l'organe de révision, le PLR vous invite à approuver les comptes 2018 et vous en remercie. »

M. GUEx donne lecture de la position du GIG :

« Le GIG salue le travail effectué pour lever la réserve de la précédente version du rapport de l'organe de révision des comptes, relative à la valeur des immeubles du patrimoine financier de la Commune.

Le GIG relève que, selon le nouveau système MCH2, l'intégration de la valeur de marché des actions BCGE induira une volatilité du résultat financier annuel, et donc du résultat opérationnel, dont le résultat financier est une composante au côté du résultat d'exploitation.

Malgré cette observation le GIG accepte les comptes 2018. »

Mme PITTELOUD présente la position du PDC :

« Le PDC va approuver les comptes présentés ce soir en remerciant tout particulièrement les Conseillers municipaux de la commission des Finances pour avoir demandé leur mise en conformité. Une autre chose dont le PDC se réjouit est de constater dans le rapport de l'organe de contrôle en p. 27 qu'un système de contrôle interne a été introduit par la Commune en 2018. Le PDC se permet de rappeler que cela fait un certain nombre d'années qu'il a demandé où en était le système de contrôle interne et qu'on lui avait répondu à plusieurs reprises qu'il était déjà introduit. Là, nous en avons la preuve en 2018 par le rapport de l'organe de révision et nous en sommes très heureux. »

M. HONEGGER souhaite clarifier un point du positionnement de Mme MUTILLOD : c'est la comparaison des comptes des exercices 2017 et 2018 qu'il faut prendre avec précaution en raison du changement de modèle comptable, puisque les positions ne sont pas les mêmes. Les résultats des exercices ne sont pas affectés par le changement de modèle.

Il n'y a pas d'autre demande de parole et la Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018
dans leur intégralité**

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

vu le préavis positif de la commission des Finances du 11 juin 2019 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, et 1 abstention

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 11'406'870.20 aux charges et de CHF 12'676'843.38 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'269'973.18.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 2'550'989.18 et résultat extraordinaire de - CHF 1'281'016.-.*
3. *D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de CHF 1'408'675.81 aux dépenses et de CHF 1'286'269.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 122'406.81.-.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 112'620'442.40.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 125'384.93 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*
7. *En application de la LBCGe, 11'232 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.*

6. Création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois (délibération)

La Présidente cède la parole à M. STALDER.

M. STALDER explique que la délibération visant la création d'une fondation doit être revotée, pour la raison que deux communes (Russin et Pregny-Chambésy) sur les douze sollicitées n'ont pas répondu positivement à l'appel initial à participation. Par conséquent, la répartition des coûts de l'opération a dû être modifiée. Pour Genthod, l'augmentation des coûts est d'environ 5%. Les chiffres présentés et discutés en commission des Finances datent de 2017 afin de conserver une certaine cohérence dans les discussions. L'art. 8 des Statuts de la Fondation en question indique que le tableau des répartitions des charges sera recalculé chaque année pour être adapté au nombre d'habitants et à la capacité de financement des communes. A ce jour, les communes de Céligny, Dardagny et Versoix ont approuvé cette nouvelle délibération. Elle comprend deux volets, dont le premier annule la précédente délibération.

La Présidente ouvre un temps de questions.

M. FAVRE précise que l'Office de l'urbanisme a présenté ce matin même l'avancement du projet, en présence des promoteurs. Le dépôt de l'enquête technique pour le plan de quartier où sera sise la piscine est prévu pour fin 2019, avec une approbation prévue en 2021.

Mme PITTELOUD rappelle que le PDC avait déjà donné son approbation à la participation communale à ce projet. Il demande cependant de modifier l'intitulé de la délibération comme suit : « Délibération relative à l'annulation de la délibération du 5 février et demandant la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois par la Commune de Genthod ainsi que neuf autres communes ».

Mme VIZCAINO dit avoir reçu une version de la délibération le 18 juin, qui porte le libellé demandé par le PDC. Mme PITTELOUD indique qu'il s'agit d'une annexe.

La Présidente soumet cette modification au vote

et elle est **acceptée par 13 voix et 2 abstentions.**

M. RYCHNER donne la position du PLR :

« Le PLR de Genthod lors du Conseil municipal du 5 février dernier s'était déjà opposé en bloc à l'adhésion de notre commune à ce projet - en vain. Du fait que deux communes sur douze ont renoncé à monter dans le navire, ce dossier nous est aujourd'hui resoumis avec, bien évidemment, une charge encore plus élevée pour chacune des dix communes restantes. Et si - permettez-moi l'expression - la « douloureuse » augmente, elle augmente encore d'autant plus pour le contribuable gentousien - capacité financière oblige. Au nom du PLR de Genthod, je ne reviendrai pas sur nos arguments mentionnés au mois de février. Je rajouterai seulement qu'il n'y a, peu ou prou, toujours pas de retour sur investissement, ni pour nos écoliers, ni même un quelconque privilège pour les généreux contributeurs gentousiens que nous devrions être... en plus de notre très large contribution à la péréquation fiscale intercommunale, et que, par conséquent, nous sommes encore plus opposés à notre adhésion à cette fondation. »

M. FAVRE souhaite mettre en rapport la remarque du PLR aux résultats réjouissants des comptes 2018 annoncés tout à l'heure. On parle, d'un côté, de CHF 5'000.- additionnels pour un bien commun, et de l'autre, un résultat positif.

Il n'y a pas d'autre demande de parole. La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Délibération relative à l'annulation de la délibération du 5 février 2019
et demandant la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois
par la commune de Genthod ainsi que neuf autres communes**

Vu le rapport fédéral « SPORT SUISSE 2014 » déterminant la natation comme le troisième sport le plus pratiqué en Suisse ;

Vu l'étude réalisée par le canton de Genève confirmant les conclusions du rapport fédéral en plaçant la natation en 2^{ème} sport le plus pratiqué à Genève ;

Vu les divers travaux en commission des sports de l'ACG depuis 2011 soutenant le besoin majeur de réaliser une piscine aux dimensions olympiques sur la rive droite du canton ;

Vu l'intérêt reconnu de ces besoins par l'ensemble des communes genevoises et en particulier celles de la rive droite d'investir dans la construction d'une telle infrastructure ;

Vu l'intégration d'un projet d'une piscine couverte avec bassin de 50 m (localisation rive droite) figurant sur la fiche A13 du plan directeur cantonal 2030 ;

Vu l'adoption par le Grand Conseil de la motion M2415 invitant le Conseil d'Etat à soutenir la construction d'une piscine olympique couverte dans le secteur de Pré-Bois par le biais de la constitution d'un droit de superficie pour les terrains propriété de l'Etat qui a été renvoyé au Conseil d'Etat ;

Vu la réponse du Conseil d'Etat à cette motion (M2415-A) dans laquelle l'Exécutif cantonal conclut « tout en relevant qu'il s'agit d'un projet de piscine intercommunal et dans la mesure où lesdites communes libèrent le crédit d'investissement et s'engagent à couvrir les coûts de fonctionnement de la piscine, le Conseil d'Etat est prêt à soutenir l'octroi d'un droit de superficie » ;

Vu la pré-étude déterminant l'emplacement du quartier de Pré-Bois comme stratégique pour la réalisation d'une telle infrastructure, compte tenu de sa position idéale au cœur de la rive droite ;

Vu l'intérêt des promoteurs de ce quartier d'intégrer un tel ouvrage au sein du développement futur de l'urbanisation de Pré-Bois ;

Vu l'approbation par le Conseil municipal de la Commune de Genthod de la délibération votée le 5 février 2019 relative à la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, nécessitant l'acceptation d'une même délibération par les 12 communes fondatrices avec lesquelles le projet a été élaboré ;

Vu le refus des Communes de Pregny-Chambésy et de Russin du projet de délibération relatif à la création de cette Fondation nécessaire à la réalisation et de financement de la Piscine de Pré-Bois ;

Vu les nouvelles discussions conduites entre les 10 communes ayant accepté ce projet et les promoteurs pour trouver des solutions pour permettre à la Fondation de Pré-Bois d'être créée et au projet de piscine de voir le jour ;

Vu l'implication financière des promoteurs s'engageant à financer une partie un peu plus importante des coûts d'exploitation annuelle de la piscine, jusqu'à un maximum de CHF 835'000.- et ce durant 30 ans, sur la base de négociations qui sont en bon état d'avancement ;

Vu le soutien conséquent octroyé par la Fondation meyrinoise du Casino qui a été confirmé ;

Vu le projet de réalisation de cette piscine couverte aux dimensions olympiques prévoyant un bassin de 21m x 50m (8 lignes d'eau), modulable en 2 demi-bassins de 21m x 25m avec fond mobile sur l'une des surface de 25m, et d'une patageoire de 100m² ;

Vu les nombreuses discussions intervenues entre les communes de la rive droite ayant accepté le projet en 2018, et qui se sont dites prêtes à revoir leur part de financement, en vue de la création d'une fondation de droit public pour construire et gérer des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, selon le projet de statuts élaboré ;

Vu les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis sur la base, notamment, de la population, de la capacité financière et sur l'éloignement du territoire de chaque Commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation et la nouvelle répartition des charges entre les 10 communes fondatrices ;

Vu le nouveau tableau de répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement élaboré ;

Conformément aux art. 30, al. 1, let. g et t, et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le préavis positif de la commission Culture, Sports et Loisirs du 3 juin 2019 ;

Vu le préavis positif de la commission des Finances du 11 juin 2019 ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 9 voix pour et 6 voix contre

1. *D'annuler la délibération votée par le Conseil municipal de la Commune de Genthod le 5 février 2019 ;*
2. *De créer une fondation de droit public sous le nom de « Fondation intercommunale de Pré-Bois », ayant pour but de construire, d'acquérir, de gérer et d'exploiter pour le compte des communes, de mettre ou d'aider à mettre à disposition des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, permettant la pratique du sport.*
3. *D'adopter ses statuts, version au 13 mai 2019, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
4. *D'approuver les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis, version du 13 mai 2019, soit notamment, la population, la capacité financière et l'éloignement du territoire de chaque Commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation.*
5. *De demander au département compétent de préparer le projet de loi en vue de l'approbation de la création de la fondation et de ses statuts par le Grand Conseil.*
6. *De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (première date possible).*
7. *D'autoriser la Fondation intercommunale de Pré-Bois à contracter un emprunt auprès d'un établissement financier, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, à concurrence d'un montant de CHF 22'000'000.-, en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale.*
8. *D'autoriser l'Exécutif à accorder le cautionnement solidaire de la Commune de Genthod à hauteur de sa quote-part de CHF 1'315'260.- pour l'emprunt de CHF 22'000'000.- contracté par la Fondation intercommunale de Pré-Bois, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, selon le tableau de répartition, version au 13 mai 2019.*
9. *De demander à l'Exécutif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif.*
10. *D'indiquer ce cautionnement dans les annexes des comptes de la Commune de Genthod.*

11. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les Communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Dardagny, Grand-Saconnex, Meyrin, Satigny, Vernier, Versoix.

Exposé des motifs (non lu en plénière)

L'office fédéral du sport établit tous les six ans une étude statistique sur les activités et consommation sportive de la population suisse. Le rapport 2008, ainsi que celui établi en 2014, démontrent que la natation est pratiquée par 35,8% de la population, classant cette activité en troisième position, après la randonnée pédestre et le cyclisme. En focalisant cette étude sur le canton de Genève, la natation vient même en deuxième position. Il est donc reconnu que ce sport se pratique à tout âge, est bon pour la santé, peut se pratiquer en club, mais également à titre individuel.

A Genève, on dénombre une seule infrastructure de 50 m couverte, celle de la piscine des Vernets, qui est la seule à répondre aux besoins d'un bassin olympique utilisable toute l'année. D'autres bassins de 25 m, voire 33 m, sont répartis dans les communes, mais la pratique sur un bassin de 50 m représente un plus pour les sportifs réguliers. La piscine des Vernets est en sur-occupation chronique et une étude mandatée par la Ville de Genève démontre qu'au moins deux piscines de 50 m sont manquantes sur l'ensemble de la région.

Les travaux effectués au sein de la commission du sport de l'Association des communes genevoises (ACG), depuis 2011, ont permis d'établir les infrastructures majeures d'importance régionale, parmi lesquelles ressort le besoin de réaliser rapidement un bassin de 50 m afin de proposer une alternative pour la population actuelle, ainsi que la population envisagée dans l'agglomération avec les développements de plusieurs quartiers, notamment celui de l'Etang, à Vernier, et celui de Cointrin.

Le quartier de Pré-Bois, sis sur la commune de Meyrin à Cointrin, est un quartier qui va se densifier fortement et qui est un emplacement stratégique en regard de la desserte en transports publics pour toutes les communes de la rive droite qui peuvent s'y rendre dans de bonnes conditions.

Le plan cantonal a été adopté en 2013 par le Grand Conseil. A cet égard, au travers de la fiche A13, le Canton encourage les communes à développer des projets intercommunaux, dans un souci d'économie du sol, en privilégiant les sites desservis par les transports publics. De plus, cette fiche A13 mentionne la nécessité d'une piscine couverte de 50 m (localisation rive droite). A ce titre, le Grand Conseil a adopté la motion 2415. En réponse à celle-ci, le Conseil d'Etat s'est dit prêt à soutenir l'octroi d'un droit de superficie gratuit à la commune de Meyrin, voire à une entité publique créée (fondation intercommunale) sur les terrains que l'Etat possède dans le secteur de Pré-Bois. Le Conseil d'Etat souhaite par cet engagement donner un signal positif en vue de l'avancement de ce projet de piscine devant favoriser l'intercommunalité sur le plan sportif et social.

Compte tenu de cette situation et du besoin avéré confirmé par la commission du sport de l'ACG, les discussions ont été engagées entre les promoteurs de ce futur quartier et les représentants des communes de la rive droite. Les promoteurs ont d'ores et déjà déposé une demande de renseignements auprès de l'Etat et s'apprêtent à établir le plan localisé de quartier dans lequel ils ont intégré une piscine publique.

Une pré-étude définissant les besoins et les conditions d'exploitation d'une telle infrastructure a été établie par les responsables des services des sports de plusieurs communes, puis confirmée par les exécutifs des communes de la rive droite. Cette pré-étude a été complétée par une étude stratégique élaborée par le bureau Thematis et entièrement financée par les investisseurs privés.

Ces deux études ont permis de finaliser le programme des constructions qui comprend :

- 1 bassin de 50 m avec 8 lignes d'eau (21 m x 50 m) divisible en deux bassins de 25 m (2 x 21 m x 25 m). Une des deux moitiés équipée d'un fond mobile.
- 1 pataugeoire de 100m² équipée de jeux d'eau
- Des vestiaires
- Des sanitaires
- Des casiers

S'agissant d'une piscine dévolue à la natation sportive, mais également pour des raisons de coûts, il est renoncé au bassin de plongeon, au toboggan aquatique et aux bassins ludiques.

Les équipements complémentaires de bien-être (wellness, sauna, hammam, etc.) et de restauration ne sont pas prévus dans le projet. Les privés sont appelés à le réaliser eux-mêmes le cas échéant.

Les Conseil municipaux des 12 communes de la rive droite ont été saisis, en automne 2018, d'un projet de délibération visant à la création d'une Fondation, avec une répartition des coûts d'investissement et d'exploitation répartis entre les douze communes et des partenaires privés. Deux d'entre elles, soit Russin et Pregny-Chambésy ayant refusé de participer à la création et à l'exploitation de cette piscine, le processus politique entre les 10 communes ayant accepté cette délibération et les promoteurs privés a été relancé au travers de nouvelles discussions et avec une nouvelle répartition desdits coûts. En effet, la validité de la délibération votée en automne 2018 était conditionnée à l'acceptation du projet par les douze communes ayant participé au projet initial.

Dès lors, la présente délibération va être soumise aux 10 conseils municipaux des communes ayant votés la première délibération, avec le nouveau tableau de répartition des coûts et des statuts modifiés comme expliqué ci-dessous.

Il est important de préciser que depuis le début, la Ville de Genève n'est pas partie-prenante de ce projet, car elle détient à elle seule les piscines à vocation régionale que sont les Vernets (50 m) et Varembe (33 m), tout en assurant l'entièreté des coûts de fonctionnement.

Les investisseurs privés, convaincus de l'attractivité que provoquera la présence d'une piscine dans ce secteur ont décidé de participer financièrement au fonctionnement de la piscine. Pour ce faire, ils ont préparé une convention engageant les propriétaires des parcelles du périmètre du futur PLQ à participer aux frais de fonctionnement de la piscine durant 30 ans (durée de son amortissement) selon une formule intégrant une somme maximale de CHF 8.35 par m2 de surface brute de plancher (SBP) hors-sol en moyenne, ou CHF 835'000.- par année. Pour permettre l'aboutissement du projet, ils ont accepté un accroissement du plafond de leur participation à CHF 835'000.-, au lieu de CHF 800'000.- prévu dans le premier projet soumis en automne 2018. Ces montants ont été augmentés d'environ 4% en guise de participation supplémentaire suite à l'augmentation de charges induite par le retrait de deux communes dans le projet. Ils ont aussi confirmé être prêts à grever leurs parcelles d'une charge foncière garantissant leur engagement sur la durée.

Par ailleurs, la Fondation Meyrinoise du Casino (FMC) a été sollicitée pour participer au financement. La réponse est positive avec un montant annoncé de CHF 5 millions, ce qu'elle a confirmé.

De plus, le Fonds Intercommunal (FI) a également été sollicité et a accepté le principe de financer 10% du projet, soit CHF 3 millions.

Afin de gérer cet ouvrage intercommunal, le service de la surveillance des communes a conseillé de créer une fondation de droit public pour la réalisation et la gestion. Un délégué de chacune des 10 communes sera membre du conseil de fondation. Un projet de statuts de cette fondation a été élaboré. Il a dû être modifié pour tenir compte du retrait des communes de Russin et Pregny-Chambésy. Ce projet dans lequel deux ou trois fautes de plume ont été corrigées et un point de veille a été ajouté à l'article 17, lettre k a été ajouté est joint à la présente délibération dans sa version au 13 mai 2019.

Cette fondation, qui doit faire l'objet d'une loi du Grand Conseil, aura la personnalité juridique et pourra, dès lors, procéder à l'emprunt nécessaire, mener le suivi des études de réalisation, engager le personnel et assurer le fonctionnement de la piscine. De ce fait, l'investissement ne sera pas réalisé directement par les communes, mais au travers d'un emprunt auprès d'un établissement financier. Cet emprunt sera remboursé chaque année sur 30 ans (durée d'amortissement d'un tel équipement selon l'article 40, al. 7 let. d) du règlement sur l'administration des communes et sera intégré aux coûts d'exploitation.

Les estimations financières (calculées selon la simulation la plus défavorable) sont les suivantes (chiffres arrondis) :

Investissement

Investissement brut	CHF	30'000'000.-
(dont 4,1 million d'investissement technique)		
Participation du FI	CHF	-3'000'000.-
Participation de la FMC	CHF	-5'000'000.-
Montant à emprunter	CHF	22'000'000.-

Charges

Charges d'exploitation	CHF	786'849.-
Charge de personnel	CHF	1'928'495.-
Amortissements	CHF	733'333.-
(calculé sur la somme empruntée de 22 millions)		
Coûts financiers	CHF	600'000.-
(taux d'intérêt 2%)		
Total des charges annuelles	CHF	4'048'677.-

Recettes

entrées adultes, 10.-	CHF	504'000.-
entrées étudiants, jeunes, 5.-	CHF	225'000.-
entrées enfants, 4.-	CHF	180'000.-
Revenu net des cours 20.- à 25.-/h.	CHF	720'000.-
Location aux clubs, 50.-/ligne/h.	CHF	40'000.-
Total des revenus annuels	CHF	1'669'000.-

Résultat

Résultat brut (perte)	CHF	-2'379'677.-
Prise en charge par les privés	CHF	800'000.-
Résultat net annuel (perte)	CHF	-1'579'677.-

Le solde du déficit annuel d'exploitation est ainsi projeté à CHF 1'579'677.- qui doit être réparti entre les 10 communes fondatrices.

Dès lors, une étude proposant une clé de répartition financière pour l'investissement et pour le fonctionnement a été menée, et confirmée en comparant différents systèmes existants sur Genève et sur le canton de Vaud. A l'instar de ce qui se fait dans les grands projets de la région lausannoise, cette répartition financière tient compte de trois paramètres : celui de la population de la commune, de son indice de capacité financière et de son éloignement de l'infrastructure en transport public et privé.

Cette clé de répartition (jointe en annexe) a été discutée avec les magistrats des communes. Elle a fait l'objet d'une nouvelle application en tenant compte du retrait de Russin et Pregny-Chambésy. Un nouveau tableau de répartition a été élaboré et validé par les Exécutifs des 10 communes et les promoteurs privés partenaires.

La planification du projet s'échelonne jusqu'en 2023 :

• Etablissement du PLQ secteur Pré-Bois	2019-2020
• Etudes	2020-2021
• Réalisation	2022-2023

Cette délibération est donc l'élément clé qui permettra de débiter le processus par la création de la fondation, le cautionnement solidaire de l'emprunt de la Fondation chaque commune pour sa quote-part et le financement des frais de fonctionnements selon la clé de répartition entre communes, version 13 mai 2019, pour voir enfin se concrétiser cette piscine intercommunale.

7. Rapport des commissions

Les président-e-s de commission rapportent leurs activités du 1^{er} semestre 2019.

M. SANOU, président de la commission des Bâtiments :

« La commission ne s'est pas réunie durant le 1^{er} semestre 2019. Le début des travaux du bâtiment de la voirie est mis en attente en raison d'un recours. On attend toujours les conclusions d'un avocat. Les travaux du 4, route de Malagny ont débuté le 3 juin. »

M. RYCHNER, président de la commission de la Sécurité Publique :

« Depuis janvier 2019, la commission de la Sécurité Publique s'est réunie une fois en date du 5 mars dernier. Suite à la pétition reçue en mairie et demandant qu'une patrouilleuse scolaire soit réaffectée au carrefour route de Rennex-chemin de la Pralay, la commission a décidé à l'unanimité de satisfaire cette demande et de réévaluer la situation au prochain changement de contexte.

Dans les divers, M. BAUMGARTNER nous informe du coût et de l'avancement de la sécurisation des passages piétons par un éclairage spécifique à ces derniers, les statistiques des interventions du SIS (Service d'incendie et de Secours de Genève) sont passées en revue, la difficulté à installer un passage piétons au chemin de la Gandole afin de sécuriser l'accès à la place de jeu, est évoquée par le président de la commission du Génie Civil M. SCHMULOWITZ, et finalement, votre serviteur lance ou relance la réflexion sur la pollution lumineuse.

Une fois de plus, je remercie l'ensemble des participants à cette commission et en particulier M. BAUMGARTNER, adjoint, pour leurs apports et leur convivialité propices à des réflexions constructives. »

Mme VEGEZZI, présidente de la commission Culture, Sports & Loisirs :

« Depuis le début de l'année, la commission de Culture, Sports & Loisirs s'est réunie cinq fois et s'est concentrée sur les points suivants.

Concernant la culture :

- a) la programmation des spectacles pour 2020 est complète. Dès la rentrée, nous nous pencherons sur sa représentation graphique ;*
- b) les accords de partenariat avec le théâtre Alchimic et Am Stram Gram sont en cours ; cette coopération nous permet d'offrir un programme de spectacles plus attrayant. Parallèlement, ces représentations sont annoncées et figurent dans les programmes du théâtre Alchimic et Am Stram Gram, et ainsi attirent leur public à Genthod.*

Concernant le sport :

- a) la première édition du tournoi de basket 3X3, le dimanche 19 mai, a eu un joli succès. L'organisation a été confiée à un jeune de Genthod, M. Hervé RABOUD, qui s'est parfaitement acquitté de cette tâche. Il est souhaitable que l'année prochaine le tournoi s'ouvre également aux participants de moins de 14 ans. La recommandation de la commission est que cette manifestation s'inscrive dans l'agenda des manifestations de la commune ;*
- b) enfin, la commission a approuvé le projet de prêt pour le financement de la piscine intercommunale du Pré-Bois.*

Concernant les subventions :

Désormais, les subventions accordées aux sportifs sont également ouvertes au domaine culturel. A ce titre, nous en avons accordé une pour la réalisation du film « Clémence » de Joseph Kumbela.

Je remercie tous les membres de la commission pour leur engagement et patience. »

Mme BORLOZ-NEUFFER, présidente de la commission Affaires Sociales & Naturalisations :

« Depuis le début de l'année, la commission s'est réunie cinq fois. Comme d'habitude, lors de nos séances, nous travaillons sur l'étude de dossiers tels que l'aide humanitaire à l'étranger et l'aide en Suisse, et les demandes de naturalisation et les visites à domicile, liées aux demandes.

Nous choisissons les lieux de sorties ou de spectacles pour nos aînés et pour nos jeunes.

De plus, hier, nous avons reçu l'assistante sociale de la commune, Mme Nicole PICARD FLUMET, qui nous a fait un point de situation très intéressant du service social mis en place à Genthod.

Aide humanitaire à l'étranger

Depuis le début de l'année, nous avons reçu une trentaine de dossiers et les commissaires ont décidé d'octroyer un don à quatorze d'entre eux pour une somme globale qui représente un peu plus du tiers de notre budget.

Les membres de la commission, comme toujours, favorisent les petits projets. Nous soutenons plus particulièrement tout ce qui touche aux écoles, à la formation, à la santé et à l'accès à l'eau potable, entre autres, par exemple afin de permettre le développement de jardins familiaux pour les besoins personnels, mais aussi comme source de revenus. Durant ce premier semestre, nous avons aussi soutenu de nouveaux projets d'aide, comme par exemple un dossier traitant de la promotion des droits des femmes en Afghanistan.

Aide humanitaire en Suisse

En ce début d'année, la commission a déjà reçu trois dossiers d'associations d'aide en Suisse et a octroyé un don à une association qui s'appelle La Barje, qui offre des places de stage d'insertion et de formation sur mesure à des jeunes tout en bénéficiant d'un accompagnement social.

Demande de naturalisations

La commission a traité trois demandes depuis le début de l'année et rendu trois préavis favorables. Les demandes de naturalisation sont à la baisse. En comparaison pour la même période, il y a eu sept demandes en 2018 et quatorze en 2017.

Aînés

Chaque année, la commission organise quatre sorties pour nos aînés, soit une sortie par trimestre. Cette année, plutôt que d'organiser un spectacle et une sortie d'un jour, les commissaires ont décidé de cumuler les deux sorties pour n'en faire qu'une, et de les emmener à la Fête des Vignerons, cet été.

Jeunes

Pour la deuxième année, la commission a organisé une sortie pour les jeunes. Nous avons fait une sortie à l'Escape Game. Le 18 mai dernier, Mme MUTILLOD et moi-même avons accompagné des jeunes âgés entre 15 et 17 ans. Sur place, il y avait quatre pièces où nous avons pu effectuer une partie et, ensuite, partager un moment très sympathique autour d'un magnifique buffet.

Comme toujours, je tiens à remercier tout d'abord les commissaires pour leur investissement dans l'important travail de la commission, que ce soit dans le traitement des dossiers d'aide, dans les visites de naturalisations ou encore, lors des différentes sorties, dans l'accompagnement de nos aînés et de nos jeunes, mais aussi au niveau de l'excellente ambiance qui règne au sein de la commission lors de nos séances, basée sur l'écoute et la confiance mutuelle.

Et je voudrais remercier plus particulièrement, Mmes VIZCAINO et GUINAND qui ont la gentillesse de prendre les procès-verbaux lors de nos séances de commission.

Ensuite, j'aimerais remercier les secrétaires de la mairie, Mmes Sandra ROCHAT et Sonia LARDI DEBIEUX, qui me soutiennent grandement et efficacement dans la préparation de la commission, ce qui lui permet de fonctionner parfaitement.

Enfin, je remercie M. STALDER, adjoint au maire, pour son accompagnement lors de nos séances. »

M. SCHMULOWITZ, président de la commission du Génie Civil :

« Notre commission s'est réunie le 2 avril 2019 pour traiter de la dernière phase de l'évacuation des eaux claires du bassin versant Fauvette, Malagny, Troiselles. Le parcours de ces eaux est compliqué car il se termine en aval, c'est-à-dire que la canalisation devra passer sous les voies de chemin de fer et la route Suisse pour atteindre enfin le lac. Aux dernières informations, des fouilles seront nécessaires le long du chemin de la Petite-Voie à la hauteur du chemin des Troiselles. L'étude finale promise en mai de cette année ne nous est pas encore parvenue.

Restauration de la route de Valavran

La commission a renoncé à son élargissement pour des questions de sécurité ainsi qu'à la construction d'un collecteur d'eau pluviale prévu pour l'évacuation des eaux de surface. La décision concernant l'abattage et l'élagage des arbres bordant cette chaussée appartient à la commission de l'Environnement.

Chemin de la Gandole

La commission demande une étude pour l'élargissement du trottoir ainsi que la création d'un chemin piétonnier entre le parking et la haie actuelle qui sera déplacée vers le mail Lullin pour sécuriser l'accès à la place de jeux.

Rue du Village

La commission souhaiterait une inversion du sens unique et la limitation de la vitesse dans le village à 20 km/h, ainsi qu'un passage de 40 km/h à 30 km/h dans le reste de la commune.

Il apparaît que la commission du Génie Civil perd peu à peu de ses prérogatives, et par-là même de son efficacité. Exemple : pour le traitement des végétaux aux bords des routes, elle doit s'en référer à la commission de l'Environnement ; pour la création de nouvelles voies, un chemin en bordiers autorisés ou pour un simple passage piétons, elle doit s'en référer à la commission de l'Aménagement du Territoire & Mobilité. Bien sûr, ces commissions sont compétentes et peuvent se réunir en interaction pour appréhender des solutions, mais je pense aussi que les membres de la commission du Génie Civil ont toutes les qualités pour prendre ces décisions.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons gagner en efficience. Les habitants de la commune de Genthod ont des demandes, sinon des exigences, que nous devons honorer.

Je remercie les membres de la commission pour leur implication et leur compétence. Je n'oublie pas les collaboratrices et collaborateurs de notre secrétariat pour leur gentillesse et leur disponibilité, ainsi que notre adjoint en charge du dicastère, M. BAUMGARTNER pour sa coopération. »

M. GUEx, président de la commission Environnement :

« L'actualité principale de cette moitié d'année pour la commission de l'Environnement a été le dossier des écopoints. C'est un dossier qui avance cahin-caha depuis plusieurs années, au sujet duquel la Mairie et le Conseil municipal se comprennent visiblement mal. La faute en est sans doute partagée.

Une séance publique a eu lieu au mois de mai afin d'informer la population du projet de phase-test de plusieurs nouveaux emplacements de tri, les fameux écopoints. Cette rencontre a vu une levée de boucliers de la part de certains citoyens contre l'idée d'implanter davantage de points de collecte dans la commune. Elle a aussi suscité de nombreuses observations pertinentes.

Suite à cette séance, la commission s'est rencontrée hier pour un débriefing. Il est ressorti de celle-ci le souhait que la phase-test soit réalisée, accompagnée d'un questionnaire portant non seulement sur l'évaluation de la phase-test proprement dite, mais également sur la manière dont les habitants de la commune gèrent leurs déchets. A cet égard, il a été recommandé à la Mairie de faire appel à un mandataire externe pour l'établissement du questionnaire et l'évaluation de ces résultats.

La commission de l'Environnement demande à être associée à la rédaction d'un courrier d'accompagnement qui sera envoyé aux habitants préalablement à ladite phase-test.

Il est important de rappeler que, pour la commission, l'idée d'augmenter le nombre d'écopoints dans la commune a pour but d'améliorer le tri des déchets, ceci afin de diminuer le poids des déchets incinérés par habitant. Aux yeux de la commission, l'objectif d'une phase-test est justement d'évaluer l'intérêt, ou l'absence d'intérêt, d'augmenter le nombre de points de collecte, et non d'imposer une suppression des levées porte-à-porte des déchets ménagers, suppression des levées qui, pour mémoire, n'a pas fait l'objet d'une validation de la part de la commission de l'Environnement à ce jour.

Enfin, je tiens à rappeler que pour la commission, et ce depuis l'examen du projet, il est essentiel de travailler avec les habitants.

La commission a aussi abordé d'autres sujets lors de ces deux séances 2019, comme le remplacement et l'entretien d'arbres de la commune, les travaux de la route de Valavran ou l'éclairage public.

Concernant la Journée Nature 2019, je peux vous annoncer que son thème sera la réduction de la production de déchets, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Elle sera organisée en collaboration avec l'association Zero Waste. Par ailleurs, la Journée Nature 2020 pourrait porter sur le thème de l'entretien écologique du jardin et de la fabrication de produits naturels pour celui-ci. Une telle journée aurait lieu au printemps, période plus propice pour le jardin que l'automne. Si vous connaissez des personnes susceptibles de participer à la réalisation de ce projet, vos références et idées sont les bienvenues.

Pour conclure, je remercie Christine, Lorella, Karen, Marie-France, Fabienne, Cristina, Elisabeth, Georges, Joël et Andreas pour leurs interventions avisées, et vous remercie toutes et tous pour votre écoute. »

Mme MUTILLOD, présidente de la commission des Finances :

« La commission des Finances a siégé à six reprises depuis le début de l'année.

Lors de la séance du 8 janvier 2019, nous avons examiné le projet de la piscine intercommunale de Pré-Bois et son impact financier sur les finances communales. La commission a été favorable à la participation de la Commune à ce projet.

Lors de la séance du 29 janvier, nous avons discuté des droits de superficie du Creux-de-Genthod ainsi que d'un prêt-relais de CHF 104'000.- dans le cadre de la rénovation du temple de Genthod. La commission a donné un préavis positif sur ce prêt-relais. Les modalités de financement de la piscine de Pré-Bois ont également fait l'objet de discussions.

Lors de la séance du 11 février 2019, nous avons obtenu des explications de l'expert mandaté par l'Exécutif se rapportant aux expertises des bâtiments effectuées au Creux-de-Genthod. Les loyers nous ont également été présentés par l'Exécutif en toute confidentialité. La commission a donné un préavis positif sur le crédit d'investissement pour l'indemnisation des superficiaires après avoir pris connaissance des loyers mensuels.

Lors de la séance du 26 mars 2019, il a été rappelé qu'en date du 8 mai 2018 le Conseil municipal avait donné un préavis favorable pour la mise à disposition d'un budget de CHF 100'000.- destiné au financement du projet Open House. Après une longue discussion, les membres de la commission des Finances se sont prononcés favorablement à l'unanimité sur le principe d'un coût total de CHF 165'000.-. La commission souhaite qu'un montant de CHF 100'000.- soit voté cette année par le Conseil municipal avant le versement de la première tranche, et que le solde de CHF 65'000.- soit mis au budget 2020. Le montant de CHF 65'000.- correspond aux frais de logistique. Par ailleurs, la commission s'est penchée sur le crédit d'investissement des écopoints. A l'unanimité des membres présents, le vote a été reporté à la fin de la phase-test.

Lors de la séance du 30 avril, dans le cadre de la présentation des comptes 2018, le représentant de l'organe de révision Berner Associés nous a présenté les changements en matière de référentiel comptable avec le passage à MCH2 visant à faciliter les comparaisons entre communes. Nous avons été désagréablement surpris que le rapport de l'organe de révision contienne une opinion avec réserve. Il précisait en effet à propos de la réserve que les comptes n'occultaient aucun produit ou charge. Il s'agissait uniquement d'une écriture comptable entre deux postes du bilan sans impact sur le résultat de l'exercice 2018. C'est la raison pour laquelle l'organe de révision Berner Associés nous a recommandé tout de même l'approbation des comptes. Après discussion, la commission n'a pas souhaité donner de préavis, car il était primordial que les comptes soient en conformité avec le nouveau système comptable MCH2 à compter du 1^{er} janvier 2018. Nous avons demandé à M. le Maire d'obtenir un délai auprès du Service des affaires communales pour l'approbation des comptes, ceci afin de lui permettre de régulariser la situation se rapportant aux immeubles du patrimoine financier selon les dispositions de MCH2.

Lors de notre séance du 11 juin, M. STALDER a présenté les nouvelles modalités financières se rapportant à la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois du fait de la non-participation de deux communes au projet (Russin et Pregny-Chambésy). Un long débat en a découlé. Il a évoqué ensuite la possibilité que Genthod se substitue pour une partie aux banques, en proposant un financement de CHF 5 millions à ladite Fondation qui permettrait d'obtenir une rémunération sur les liquidités de la Commune. Nous reprendrons ce point en septembre avec tous les éléments dont on aura besoin pour étudier cette proposition. La commission s'est prononcée en faveur de ces nouvelles modalités.

Comptes 2018

M. le Maire nous a présenté les modifications apportées aux comptes 2018 suite à la réévaluation des immeubles du patrimoine financier. Il en est ressorti que la valeur fin 2018 a été augmentée de CHF 4,3 millions suite à l'expertise effectuée depuis la première présentation des comptes.

Fin 2018, les liquidités se montaient à CHF 27 millions, répartis dans plusieurs établissements bancaires afin d'éviter de payer des intérêts négatifs.

En résumé, l'exercice 2018 se solde par un résultat positif de CHF 1'269'973.- dû essentiellement à une réévaluation des actions de la BCGE de CHF 935'969.- au cours du marché – recette exceptionnelle (écriture comptable).

Et pour terminer, je voudrais saisir cette occasion afin de remercier tout spécialement les membres de la commission des Finances pour leur travail et leur courage de décision dans des situations souvent compliquées. Je tiens également à remercier M. le Maire et plus particulièrement M. Yvan MASSEREY notre comptable pour sa disponibilité et son aimable collaboration.

Je forme des vœux pour que l'an prochain le travail de cette commission soit plus paisible et que nous puissions bénéficier des procédures mises en place cette année. »

Mme PITTELOUD, présidente de la commission Aménagement du Territoire & Mobilité :

« La commission s'est réunie à deux reprises.

La première fois pour entendre parler d'un projet d'antenne 5G sur le terrain où se construit le nouveau bâtiment de la voirie – le sujet a été repoussé par le Conseil municipal à juste titre dans l'attente des résultats de la commission fédérale créée à cet effet – et de la modification de la loi cantonale sur les transports publics, sujet que nous n'avons pu traiter car la consultation des communes, lancée en décembre 2018 par le Canton, n'est parvenue à la présidente de la commission via la Mairie que le 13 février avec un délai au 15 février. Impossibilité donc pour la commission d'étudier le sujet ou de préparer une quelconque réponse.

La seconde séance, tenue tout dernièrement, a été agendée pour entendre Mme ROBYR, mandatée (enfin !) par la Commune pour la mise à jour du Plan directeur communal. Or, les mandataires n'ont pas reçu les informations nécessaires sur les projets en cours ou les courriers du Canton permettant d'aller de l'avant dans la réflexion politique attendue de nous. Il est évident aujourd'hui que la Commune de Genthod : 1) n'a déjà pas respecté le délai d'avril 2018, malgré les demandes incessantes et répétées de la commission ; 2) ne pourra respecter le suivant, vu le manque de données. Ceci dit, la responsabilité légale de la mise à jour du Plan directeur communal étant du ressort de l'Exécutif communal, en tant que présidente de la commission – sans vouloir me dédouaner – je ne peux que confirmer : « On ne saurait contraindre un têtu à faire ce qu'il n'a pas envie de faire. »

Je remercie les membres de la commission pour leur patience et leur abnégation, tout particulièrement Mme VIZCAINO et M. FAVRE pour leur soutien permanent, notamment pour les procès-verbaux, et Mme ROCHAT de la Mairie qui fait de son mieux pour nous. »

8. Propositions de la Mairie

M. HONEGGER n'a pas de propositions mais aimerait préciser que la Mairie ne connaît pas le détail du projet de construction mentionné au point 2 de l'ordre du jour, sur le terrain de Franck Muller à l'est de la commune. La Mairie invitera la signataire de la lettre à se présenter en mairie au plus vite dès la rentrée.

M. BAUMGARTNER annonce qu'une longue discussion a eu lieu en mairie au sujet des écopoints. Un questionnaire sera envoyé à la population après la phase-test prévue en septembre.

9. Propositions individuelles et questions

Biens immobiliers sis sur la parcelle n° 884 à la route du Creux-de-Genthod

M. RYCHNER s'exprime :

« Pour mémoire, les DDP (droits de superficie) sont tous arrivés à échéance au début de l'année 2019. Avant cela, lors du Conseil municipal extraordinaire du 26 juin 2018, le Conseil municipal a accepté le principe d'indemniser les superficiaires détenteurs des bâtiments sur la parcelle n° 884 et a donné mandat à l'Exécutif de négocier les indemnisations. Lors du Conseil municipal extraordinaire du 26 février dernier, celui-ci a accepté le crédit d'investissement de CHF 3'540'000.-. Or, nous savons, tous ici présents, que ce dernier point a subi un référendum lancé par les superficiaires, référendum qui a abouti. Par conséquent, toute la procédure est ainsi gelée jusqu'à nouvel avis. Je noterai au passage que dans la presse genevoise, qui s'est faite l'écho de cette situation, on peut parfois lire de grosses erreurs, telle la suivante : « le référendum pour sauver les charmantes maisonnettes du Creux-de-Genthod... ». Donc, par souci de transparence, je souhaiterais entendre de l'Exécutif les montants des loyers inscrits dans les baux qui devaient être liés à chacun des biens immobiliers en objet : bâtiments et fractions de la parcelle n° 884 réunis. Je vous remercie de votre attention, et l'Exécutif pour sa diligence. »

Mme GLAUS-LEMBO s'exprime au nom de Mmes STALDER et MUTILLOD et en son nom propre :

« Le référendum communal a effectivement été lancé le 29 mars 2019 et déposé le 16 avril 2019 contre la délibération du Conseil municipal du 26 février 2019 ouvrant un crédit de CHF 3'540'000.- destiné à l'acquisition de ces bâtiments au Creux-de-Genthod, sur cette parcelle n° 884. Le Service des votations et élections a informé la Mairie en date du 1^{er} avril qu'il avait approuvé la formule des signatures. Le référendum a abouti, muni de 476 signatures. Il appartiendra donc au corps électoral de la commune de Genthod de se prononcer sur le référendum et sur la décision du Conseil municipal du 26 février 2019 en votation communale. Après nous être dûment renseignés, il s'avère que d'ici-là, c'est-à-dire à droit jugé, la Commune ne dispose d'aucun droit pour soumettre aux actuels propriétaires superficiaires des baux au titre de location de leur bien, ou leur faire signer de tels contrats. Toute opération de ce type est nulle et non-avenue et exigerait, le cas échéant, le remboursement des montants indûment versés. Toute communication publique par la Commune, ou toute autre instance, du montant des loyers évoqués serait en l'état inadmissible, sans même parler de l'atteinte qu'elle provoquerait à la protection de la sphère privée. Il convient ici de répéter qu'il appartiendra donc au corps électoral de la commune de Genthod de se prononcer sur la décision du Conseil municipal du 26 février 2019. »

M. HONEGGER rend l'assemblée attentive au fait que les DDP ont été radiés à fin mars et fin avril 2019. Les personnes qui occupent les maisons n'en sont donc plus propriétaires. Elles ont signé un contrat de bail à loyer et paient leur dû. De manière générale, les loyers de tous les appartements de la Commune sont affichés ; il n'y a donc pas de raison que ces loyers particuliers ne soient pas communiqués. Les montants commencent à CHF 730.-, puis CHF 560.-, CHF 940.-, CHF 1'500.-, CHF 4'000.- pour une maison luxueuse, CHF 2'420.- pour la maison suivante, et CHF 3'100.- pour la maison au bord du lac avec un ponton.

La Présidente remercie le Maire de son intervention, mais dit être « quelque peu surprise malgré tout » devant la divulgation publique de ces loyers qui, à son sens, n'ont pas lieu d'être officialisés à ce stade. Elle considère que les superficiaires sont toujours propriétaires de leur maison. Il existe donc une dissension sur ce point, qui est « un véritable problème ». Elle souhaiterait connaître l'opinion d'autres Conseillers municipaux à ce sujet.

M. SCHMULOWITZ estime que si la publication de ces loyers pris « globalement » peut se justifier en termes d'information, celle des loyers individuels touche à la sphère privée, dont un citoyen peut espérer le respect venant d'une Commune.

Mme PITTELOUD rappelle que, de manière générale, les loyers des objets mis en location par la Commune sont affichés au pilier public, avec le détail des charges. Elle ne croit pas que la Commune cessera de publier les loyers des appartements mis en location, une pratique courante de toutes les régies. On est ici en train de considérer comme privée une information publique. S'adressant à la Présidente, elle souligne que ce débat qui reste « extrêmement émotionnel », en lien aussi avec le référendum soumis au vote en fin d'année, n'était pas prévu ce soir.

Rapports des présidents de commission

M. FAVRE constate que la commission des Bâtiments ne s'est pas réunie en 2019, alors même que le chantier du bâtiment de la voirie fait face à un recours sur une partie des travaux, avec des impacts financiers et reports possibles. Il est donc surpris que la commission n'en ait pas été informée. Le même constat vaut sur le chantier au 4, route de Malagny, qui est, semble-t-il, déjà ouvert, et pour lequel aucun reporting financier et calendrier des travaux n'a été reçu avant le début du chantier, non plus que des possibles mesures pour les locataires sur site. Il regrette que le Conseil municipal soit mis devant le fait accompli, avec des dépassements et sans possibilité de participer aux choix stratégiques sur ces questions.

S'agissant de la commission Aménagement du Territoire & Mobilité, M. FAVRE rappelle que suite à l'adoption de la fiche PSIA de l'Aéroport international de Genève, l'aménagement de la commune est un enjeu crucial pour son avenir. Les communes voisines ont avancé dans leurs travaux, y compris en prenant position sur des portions du territoire gentousien, ce qui contraindra forcément les décisions communales dans le cadre de son Plan directeur communal. Il est impératif de travailler efficacement sur ce point et donc que la Mairie transmette les informations et donne les moyens aux mandataires d'élaborer des études complètes et des outils d'aide à la décision adéquats qu'ils puissent soumettre à la commission. Une fois de plus, il demande que l'on renforce l'avancement et que l'on « arrête de traîner » sur ces sujets impératifs pour notre commune.

Projet de logements en forme d'habitat groupé sur la parcelle n° 2292 à Genthod

En tant que présidente de la commission Aménagement du Territoire & Mobilité, Mme PITTELOUD a reçu copie du courrier évoqué par la Présidente du Conseil municipal au point 2 de l'ordre du jour, peu après la dernière séance de commission. Ce courrier adressé au Maire exprime le souhait de présenter ce projet à l'ensemble du Conseil municipal et non à la seule commission. La Présidente prend note.

Réfection de la route de Lausanne, et autres projets communaux

Mme GLAUS-LEMBO relaie une intervention du PLR au sujet de la réfection de la route de Lausanne entre les giratoires à la sortie de la commune de Bellevue et à l'entrée de la commune de Versoix :

« Nous avons appris qu'enfin ce tronçon de route cantonale sera doté d'un revêtement phonoabsorbant. En effet, tous les riverains de cette route, qu'ils soient côté lac ou côté village au-delà de la voie ferrée, souffrent depuis de nombreuses années des nuisances liées au bruit engendré par le trafic continu et soutenu sur cette route. Ce tronçon de route qui, rappelons-le, se situe sur notre commune, mériterait d'être embelli par un aménagement végétal ; c'est d'ailleurs le cas actuellement dans les communes de Versoix, Mies et Tannay, qui profitent de la réfection de la route Suisse pour embellir et arboriser leurs tronçons respectifs. Au vu de l'imminence de ces travaux de réfection, le PLR souhaiterait qu'une réflexion soit menée dans notre commune pour qu'un embellissement au travers d'une arborisation puisse être envisagée, et – pourquoi pas – discuter avec les riverains de ce tronçon de la route de Lausanne afin qu'ils puissent nous faire part de leurs suggestions afin que cette traversée de notre commune devienne plus belle, plus sécurisée pour les cyclistes et les piétons, et plus agréable à vivre. Nous proposons de renvoyer cette proposition en commission Génie Civil. »

M. SCHMULOWITZ trouve cette proposition très intéressante et même presque logique. La route Suisse après Versoix est plus harmonieuse, plus jolie avec des pistes cyclables et un cheminement piétonnier bien définis, et des places de parc. Il est étonné, et le dit depuis longtemps, que ce dossier n'ait pas été confié à la commission Génie Civil, qui aurait pu le traiter en coopération avec les commissions Aménagement du Territoire & Mobilité, et Environnement.

M. GUEx se range à cette proposition de renvoi en commission, en lui associant la motion du GIG relative au réaménagement de cette route, inclus les aménagements cyclables. Il s'avoue néanmoins défaitiste et s'interroge sur les chances de ce projet d'aboutir étant donné la manière de travailler « déplorable » du Canton.

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente propose de soumettre au vote la proposition de M. SCHMULOWITZ.

M. RYCHNER demande à la Présidente s'il est possible de demander à l'Exécutif qu'il fournisse des informations à la commission afin de permettre son travail. M. HONEGGER répond qu'il n'y pas d'information particulière : le Canton ne vise qu'à remplir ses obligations en modifiant le revêtement de la route de Lausanne dans une visée de réduction du bruit. Avec dix ans de retard sur cette opération, ce dernier est absolument opposé à entrer en matière sur la demande de la Commune d'aménager des places de stationnement. M. FAVRE réagit en disant, « une fois de plus mais en restant calme », qu'il s'agit ici pour la Commune d'adopter une posture proactive, comme l'ont fait les communes de Versoix et de Bellevue. La part communale de ce réaménagement sera financée par la Commune. Mais la commission nécessite « des mandataires et des informations » pour travailler.

M. SANOU demande également à l'Exécutif de transmettre davantage d'informations à la commission des Bâtiments, notamment au sujet des projets de la Mairie et de la voirie. Il se dit « déçu » de n'avoir pas reçu d'informations sur ces projets, alors que les commissaires devraient en être les premiers informés.

M. FAVRE dit être « enthousiasmé » par l'intervention de M. SANOU. Il ajoute que dès lors que le service de voirie aura déménagé dans son nouveau bâtiment, ses locaux actuels seront vides. On avait reçu une information selon laquelle la toiture de ce bâtiment devait être changée, mais depuis... silence ! Le projet de reconversion de ce bâtiment sis au centre du village, dans un endroit essentiel en termes d'activité, n'avance pas. Il demande instamment d'« avancer », soulignant que la commission est prête à « bosser », mais qu'il faut lui en laisser les moyens. La Présidente remercie beaucoup M. FAVRE de son intervention.

La Présidente soumet au vote la proposition du PLR de renvoyer ce dossier en commission Génie Civil,

qui est acceptée par 13 voix pour et 2 abstentions.

Elle demande à l'Exécutif de bien vouloir transmettre les informations disponibles à la commission de manière à ce qu'elle puisse aller de l'avant.

Carrefour des routes de Valavran et de Collex

Mme VIZCAINO prend la parole :

« Mon intervention concerne le trafic routier au croisement de la route de Collex et de celle de Valavran. Le rond-point qui gérait la circulation à cet endroit a été supprimé à cause du passage du bus, me semble-t-il, et remplacé par deux stops, l'un sur la route de Collex qui descend en direction du lac, et l'autre sur la route de Valavran en direction de Genthod. »

« Comme plusieurs conducteurs ayant souvent emprunté ce carrefour et qui m'ont fait part de leurs craintes, je trouve la nouvelle signalisation dangereuse. En effet, elle permet aux conducteurs venant de Genthod, qui se trouvent sur la route de Valavran et qui ont la priorité, de passer ce carrefour sans ralentir, alors que la visibilité quant aux éventuels véhicules qui viendraient sur leur gauche et qui circuleraient sur la route de Collex est loin d'être optimale. »

« Avant qu'il n'y ait un accident, ne serait-il pas possible, soit de mettre un panneau « Cédez le passage » sur la route de Collex, ou mieux un stop afin que la priorité des véhicules circulant de Genthod à Bellevue, sur la route de Valavran, aient une priorité visible et assurée, soit de repenser la signalisation de ce carrefour afin d'assurer la sécurité de tous les véhicules ? »

La Présidente ouvre le débat.

M. STALDER indique que sur cette question la Mairie a déjà interpellé le Canton, qui lui a opposé une fin de non-recevoir. Il suggère aux Conseillers municipaux d'écrire individuellement au Département des infrastructures dirigé par M. Serge DAL BUSCO. De son avis, des courriers multiples de citoyens auraient plus d'impact qu'un courrier unique de la Mairie.

M. RYCHNER estime qu'un courrier de l'Exécutif au Département, transmis au nom du Conseil municipal, a un poids intéressant qui pourrait venir s'ajouter à celui des courriers de particuliers.

M. STALDER suggère alors de déposer une motion. Mais cela ne doit pas empêcher les particuliers d'écrire au Département.

Par ailleurs et à titre d'exemple, Mme MUTILLOD fait état d'une insuffisance de pression dans le réseau de distribution d'eau à Genthod, qui affecte plusieurs habitants, au sujet de laquelle les SIG et M. le Maire ont été sollicités plusieurs fois. Les SIG ont suggéré aux habitants de solliciter la Mairie, qui - ont-ils dit - a beaucoup plus de poids dans des demandes de ce type.

M. STALDER répète qu'il faut déposer des motions.

M. SCHMULOWITZ rejoint les propos de M. RYCHNER. Après quinze ans au service dudit Département, il sait que les courriers individuels n'y sont que peu pris en considération. Si la Mairie se joint au Conseil municipal pour adresser un courrier au Département, il garantit que cela aura nettement plus d'effet. Il sera au moins lu.

M. STALDER fait remarquer que les courriers au sujet de la circulation sur la route de Rennex sont restés lettre morte.

M. HONEGGER suggère au Conseil municipal de déposer une motion pour changer les priorités de circulation, à laquelle il pourra se référer dans un courrier adressé au Département.

Mme PITTELOUD fait remarquer que la proposition n'était pas un changement des priorités de circulation, sinon leur signalisation plus visible.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal la demande adressée à l'Exécutif d'envoyer au Département un courrier réclamant une révision de la signalisation des priorités du carrefour.

Cette proposition est **acceptée à 15 voix pour**, soit à l'unanimité.

Un débat s'ensuit sur le libellé de la proposition soumise au vote.

Mme VIZCAINO réprecise que la priorité des véhicules évoluant sur la route de Valavran de Genthod en direction de Bellevue, dont le bus, n'est pas signalisée de manière visible et ne peut donc être respectée par les véhicules empruntant la route de Collex en direction du Jura. Elle propose de modifier la signalisation afin que cette priorité puisse être respectée. Mme BORLOZ propose le libellé suivant : « modifier la signalisation pour qu'elle soit plus visible et sûre ».

La Présidente demande si chacun est d'accord. Il n'y a pas d'opposition.

10. Divers

Rôle des présidentes de commissions

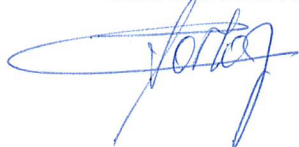
Mme PITTELOUD indique qu'à sa connaissance plus d'un quart du Conseil municipal a participé à la grève des femmes le 14 courant, ce qui n'est « pas rien ». Elle est bien aise de constater que les commissions politiques de cette commune présidées par des femmes se réunissent plus souvent que celles présidées par les hommes. Elle remercie les femmes d'arriver à s'occuper des affaires de cette commune, malgré les difficultés rencontrées par toutes les présidences de commission.

11. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé, le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 22H35.

La Secrétaire du Bureau
Carol BORLOZ-NEUFFER




La Secrétaire
Ariane HENTSCH CISNEROS

La Présidente
Elisabeth STALDER

